



INFORMATIONS LEGALES

Document d'Entrée en Relation conforme aux articles 325-5 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et L.520-1 du Code des assurances

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé. Le conseil en Gestion de Patrimoine est régi dans sa globalité par différents textes et répond à différentes obligations légales selon les activités exercées. À ce titre, Agora finance dispose d'une assurance en responsabilité civile professionnelle ainsi que des garanties financières. Nous avons adhéré à une organisation professionnelle représentative : La CNCGP (Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine).

Le cabinet Agora Finance s'est engagé à respecter intégralement le Code de bonne conduite de la CNCGP document disponible sur le site www.cncgp.fr. Notamment **nous sommes tenus au secret professionnel** et à la protection de vos données personnelles en notre possession.





STATUTS REGLEMENTES

CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF)

- Le cabinet Agora Finance Gestion Privée est référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 070 300 90 adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Les conseils donnés en matière d'investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers). Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.
- Agora Finance n'entretient pas de relation de nature capitalistique ou commerciale avec des établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif).

COURTIER EN ASSURANCE

- Agora Finance est un cabinet de courtage en assurance référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 07030090 et positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.
- Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille :
 - Assurance Epargne Pension
 - Generali Assurance
 - SwissLife
 - Swisslife lux
 - Ageas France
 - Nortia
 - Finavéo/Alpheys
 - Primonial
 - Natixis Life
 - Edmond de Rothschild Assurance

Donner du sens à
votre patrimoine





Des conseils
personnalisés
pour répondre
au mieux à vos
projets

DEMARCHEUR BANCAIRE ET FINANCIER

- Agora Finance, démarche pour les opérations de produits et services les établissements suivants :
 - A Plus Finance
 - Comgest
 - Edmond de Rothschild
 - DNCA
 - La Financière de l'échiquier
 - Carmignac Gestion
 - M&G Gestion
 - Eres
 - H2O
 - Amundi AM
 - DNCA
 - Tikehau AM
 - GE Money Banque
 - Primonial
 - Kirao Asset Management
 - Moneta Asset Management
 - Varenne Capital
 - Natixis
 - JP Morgan AM
 - Keren Finance

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

- Agora Finance est titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 7501 2016 000 015 154 délivrée par la CCI Paris IDF. Agora Finance avec détention de fonds, effet ou valeur. Assurance RCP et Garantie Financière : MMA-IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9

MANDATAIRE D'INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT (MOBSP)

- Agora Finance est référencé sur le registre unique des mandataires non exclusifs en opérations de banque et en services de paiement, sous le numéro ORIAS 07030090 (www.orias.fr).
- Agora Finance n'a aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10% dans un autre établissement.
- Conformément aux dispositions de l'article R.519-20 du code monétaire et financier, Agora Finance est mandaté par l'établissement bancaire suivant :
- My Money Bank, Siège social : Tour Europlaza - 92063 Paris La Défense Cedex, RCS Nanterre 784 393 340
- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.





CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ses missions de contrôle.

INFORMATIONS SUR LES MODES DE COMMUNICATIONS

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Aurélien GUICHARD en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées concernant vos proches et vous seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archivées pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à : Agora Finance 15 bd Malesherbes 75008 Paris, tel. 01 71 18 39 37

Si vous estimez, après nous avoir contactés que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.





INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES RECLAMATIONS



En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement à l'amiable, les parties pourront en second saisir le médiateur de la consommation :

- Pour les activités CIF, le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.
- Pour les autres activités (médiateurs recommandés par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS ou <https://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/>.

En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle

- Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02
- Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09

